

Plan d'actions 2018-2021 « Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine » et rapport 2018 sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la région Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 17 et 18 octobre 2018

Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations : un plan d'actions qui contribue à une égalité en actes

Le plan d'actions 2018-2021 proposé par le Conseil régional en matière d'égalité femmes-hommes s'inscrit dans le droit fil de la signature par la collectivité en 2017 de la Charte européenne pour l'égalité. Le CESER considère que trop peu de collectivités territoriales en région ont à ce jour signé cette charte et invite le Conseil régional à faire acte de sensibilisation et de promotion de cette charte en Nouvelle-Aquitaine.

Même si les données disponibles au niveau régional révèlent une tendance à la réduction des inégalités de genre au cours des années récentes, l'actualité des mois passés atteste toujours des obstacles auxquels les femmes se heurtent dans la conquête de leurs droits et des multiples atteintes voire violences dont elles sont victimes. Dans ce registre comme dans bien d'autres, il importe aux pouvoirs publics de faire preuve de conviction, d'exemplarité et de persuasion, en inscrivant leur action dans la durée.

C'est pourquoi le CESER accueille très favorablement ce plan d'actions régional et sa structuration autour des trois axes proposés (une institution exemplaire, coopération & innovation, renforcement de l'égalité sur le territoire). Il prend acte des efforts également entrepris et des avancées enregistrées dans la politique de « gestion des ressources humaines », même si des progrès restent à réaliser dans l'occupation des emplois fonctionnels, en termes de réduction des écarts de rémunération ou encore dans la composition des instances paritaires.

Compte-tenu des dispositions prévues dans le Code du travail, le CESER demande au Conseil régional de conditionner l'octroi de ses aides aux entreprises (plus de 50 salariés) au respect des obligations en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Une mobilisation dans la lutte contre les discriminations qui doit être affirmée et tendre vers une intégration systématique de cette question dans les politiques d'intervention.

Le CESER a bien noté la volonté du Conseil régional de lutter contre diverses formes de discriminations (liées au genre, à l'origine, au handicap ou à l'orientation sexuelle). Au-delà de la promotion de l'égalité femmes-hommes, il importe que cet objectif soit nettement et résolument porté par l'exécutif régional, et doit faire l'objet d'une politique intégrée dans l'ensemble des politiques d'intervention déployées par les services de la collectivité. Cette politique devra s'appuyer sur un travail de diagnostic et d'élaboration concertés (services/partenaires). Le CESER souhaiterait en outre que l'ambition et les initiatives de la Région en matière de lutte contre les discriminations soient plus fortement inscrites dans le plan d'action pour l'égalité.

Le CESER s'interroge enfin sur l'adéquation entre les objectifs affichés en faveur de ce plan et les moyens financiers (et autres) correspondant pour que les actions soient efficaces et visibles. Il sera attentif aux effets produits et à l'impact de la mise en œuvre des actions proposées.



Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture & citoyenneté »
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur délégué: Ahmed SERRAJ



Vote sur l'avis du CESER
« Rapport Plan d'actions 2018-2021 « Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine » et rapport 2018 sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la région Nouvelle-Aquitaine »

162 votants
Adopté à l'unanimité

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine